

Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilianne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors - Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois- Roissard - Saint Andéol - Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze - Saint Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis
300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT
Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrièves.fr

2025/67



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 14 avril, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 7 avril 2025

Présents : Jérôme Fauconnier, Marc Rochas, Eric Vallier, Alain Roche, Didier Peybernes, Vincent Blanchard, Rémi Goube, Alexandre Eyraud Griffet, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Sébastien Besnard, Véronique Méneghin-Caprio, Robert Cuchet, Christophe Drure, Gilles Cléret, Alain Vidon, Eric Bernard, Marc Giraud, Hélène Rossi, Freddy Riotton, Patrick Martinello, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Christian Roux, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.

Suppléants avec voix délibérative : Jean-Pierre Agresti, Jocelyne Haut.

Suppléants sans voix délibérative : François Gaborit, Jean-Luc Granier.

Pouvoirs : Fabienne Croze à Christian Roux, Marie-Pierre Drain à Anne-Marie Fitoussi, Claude Girard à Hélène Rossi, Gilles Barbe à Pierre Suzzarini, Danielle Montagnon à Françoise Streit, Yannick Faure à Alain Roche, Aymeric Faivre à Eric Furmanczak, Uta Ihle à Claude Didier.

Votants : 41 Pour : 41

OBJET : TARIFS DES BIVOUACS ET DES SEJOURS – 2025

Les séjours de vacances (Colos et « bivouac ») organisés par la collectivité permettent à tous les enfants et jeunes du territoire de vivre des temps collectifs de loisirs. Ce sont des temps forts d'émancipation, avec une mixité sociale importante où se retrouvent des enfants et des jeunes de tout le territoire. Environ six à sept cent journées par an. Nous privilégions la découverte, la vie en plein air en gestion libre et des activités de pleine nature. Chaque séjour fait l'objet d'un projet pédagogique et s'inscrit dans le projet éducatif de territoire.

Les tarifs des séjours n'ont pas été modifiés depuis plusieurs années. Un nouveau mode de calcul permet une meilleure prise en compte des dépenses d'encadrement, de transport, d'hébergement et plus seulement la durée comme c'était le cas auparavant. Le prix facturé n'est plus en lien avec le coût pour la collectivité. Une augmentation de 15% est appliqué à ce calcul plus juste des coûts Les tarifs proposés continuent à être largement en deçà de l'offre privée.

Les prix de journée proposés varient de 20 à 30€ selon l'activité et la destination pour les quotients les plus bas. Dans l'offre privée les prix varient de 50 à 100€/jour, sans quotient et hors transports. Des aides complémentaires (pass colo, bon vacaf, colo apprenantes) viennent se déduire et facilitent le départ en "colo".

Les familles avec le plus bas quotient participent à hauteur de 32% des charges directement liées au séjour. L'augmentation est progressive avec un impact moindre pour les quotients moyens. Pour les familles avec quotient au-dessus de 1400, c'est une participation de 75% des charges directement liées aux séjours.

Les moyens généraux mobilisés (préparation, comptabilité, RH) ne sont pas répercutés, ces frais rentrent dans le cadre de la politique enfance jeunesse de la CCT et de son financement (CAF et CTG).

Tarifs appliqués depuis 2021

	A	B	C	D	E	F
0-550	29€	50€	80€	88€	96€	130€
551-799	34€	59€	93€	103€	112€	151€
800-999	39€	67€	106€	118€	128€	173€
1000-1199	44€	75€	120€	132€	143€	195€
1200-1399	49€	84€	133€	147€	159€	216€
1400 et +	54€	92€	146€	162€	175€	238€

Grille de tarifs applicable au 1^{er} juillet 2025

Quotient	Bivouac			Séjours					
	A	B	C	A	B	C	D	E	F
0-550	8 €	16 €	27 €	46 €	74 €	101 €	129 €	156 €	183 €
551-799	10 €	20 €	33 €	57 €	90 €	124 €	157 €	191 €	224 €
800-999	12 €	24 €	40 €	69 €	109 €	149 €	190 €	230 €	270 €
1000-1199	14 €	28 €	47 €	80 €	128 €	175 €	222 €	270 €	317 €
1200-1399	17 €	34 €	56 €	95 €	151 €	207 €	263 €	319 €	375 €
1400 et +	19 €	39 €	65 €	111 €	176 €	241 €	306 €	371 €	436 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les tarifs des bivouacs et des séjours 2025 tels que définis dans le tableau ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document en rapport.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 14 avril 2025

Le Président

Jérôme FAUCONNIER



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 25/4/25 et de sa publication le 25/4/25